PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02/10/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 02 octobre à 19H, le Conseil Municipal de la Commune de Champétières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Florent GRAS.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026
ETAIENT PRESENTS : M. Florent GRAS - Mme Mireille CHARTOIRE - M. MUNIER Marcel - Mme LAURENT Isabelle - M. Daniel BONNET - M. Gilles BOREL - Mme Margaux FOUQUET - Mme Mayelle QUÉNÉE - Mme Patricia ROCHE
ABSENTS : M. Alain FIORILLO - M. Sébastien ROUX

POUVOIR : 1 pouvoir de M. Alain FIORILLO à M. Florent GRAS

Monsieur MUNIER Marcel a été désigné secrétaire de séance.
Madame BOVOLENTA Elodie est co-secrétaire de séance.

Procès-verbaux de la réunion du 28 août 2026
En préalable au vote, M. Le Maire lit le PV avec les modifications que Monsieur BONNET avait envoyé par mail et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du P.V.
Aucune remarque
Le Procès-verbal est adopté.
La séance est enregistrée par M. Daniel BONNET ainsi que par le Maire

1) Proposition technique et financière, bureau d'étude pour reprise captages Préjurade

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, deux devis de bureaux d'études concernant la réhabilitation complète de deux captages de Préjurades.
Un de l'entreprise GEOPROJET, 13 Allée du Bord de Veyre, 63450 SAINT-AMANT TALLENDE pour un montant de 11 000€ HT, soit 13 200€ TTC. Et le deuxième devis du bureau d'études SECAE, 1 Allée du Château, 63500 ISSOIRE pour un montant de 13 000€ HT, soit 15 600€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de maitrise d'œuvre de l'entreprise GEOPROJET, 13 Allée du Bord de Veyre, 63450 SAINT-AMANT TALLENDE pour un montant de 11 000€ HT, soit 13 200€ TTC. ;
- Autorise le Maire à signer les devis ;
- Dit que ces dépenses seront imputées en investissement sur le budget primitif 2026 de l'eau.

VOTE
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (M. QUÉNÉE)

2) Budget Commune – Décision Modificative : virement de crédits

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2026 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDIT		
	Chapitre et article	Sommes		Chapitre et article	Sommes	
INVESTISSEMENT Dépenses						
Frais d'études	2031	538	24			
Subs. Autres groupem. Bâtiments et installations				2041582	538	24
TOTAL		538	24		538	24

Le conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VOTE
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3) Devis traitement et nettoyage murs église Notre-Dame-de-Mons

Vu le devis de l'entreprise Voldoire élagage, Ribbes, 63990 JOB pour un montant de 1 000€ TTC (TVA non applicable, art.293B du CGI) concernant la coupe et le traitement chimique des frênes et noisetiers enracinés dans les murs et contreforts de l'église

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :
- Valide les travaux de traitement et nettoyage des murs de l'église de Notre-Dame-de-Mons
- Approuve le devis de l'entreprise Voldoire élagage (63990 JOB) d'un montant de 1 000€ TTC (TVA non applicable, art.293B du CGI) ;
- Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

VOTE
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (M. QUÉNÉE)

Madame QUÉNÉE informe que sans avoir les documents en avances et que lire des devis de 10 pages le jour du conseil ne lui permet pas de voter de manière éclairée.
Monsieur le Maire répond que les documents sont consultables en mairie dès l'envoi de la convocation de la réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h25

Le Maire

Florent GRAS

MAIRIE de CHAMPETIERES 63 (Puy-de-Dôme)

Secrétaire de séance

Marcel MUNIER